

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des
Transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 12 mars 2026

relative à l'intérim des fonctions de secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile

NOR : TRAA2607159S

Le directeur général de l'aviation civile,

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Décide :

Article 1

M. Thomas VEZIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, est chargé d'assurer l'intérim des fonctions de secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 12 mars 2026

C. CHKIOUA